



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Association des Villes pour la propreté urbaine - Adhésion

DE20160321_23	Conseil municipal du 21 mars 2016
Rapporteuse : Valérie DUBOIS	Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016 Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

**Association des Villes pour la propreté urbaine -
Adhésion**

Espaces Publics
id : 1265

Conseil municipal
21 mars 2016

23

Rapporteure : Valérie DUBOIS

Dans l'objectif d'améliorer la propreté urbaine, la commune souhaite mettre en place un dispositif de suivi qualitatif de cette propreté à partir d'indicateurs pertinents, vérifiables et mesurables.

L'audit mené en 2013 dans le service Propreté Urbaine avait initié cette démarche qui ne s'est pas concrétisée du fait d'un personnel non formé à cette évaluation.

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, créée en 2011, à l'initiative de la Ville de Versailles, a pour mission de définir, diffuser, améliorer et promouvoir un outil de mesure le plus objectif possible du niveau de propreté de l'espace public, à partir d'une grille de mesure de différents éléments qui participent à l'état de non-propreté (papiers, mégots, feuilles, tags, affiches, ...), en distinguant différentes typologies d'espaces publics (commerces, zones résidentielles, zones piétonnes, ...).

Elle permet également aux villes adhérentes de partager leurs retours d'expériences sur les actions de communication ou les actions plus particulières touchant à l'organisation d'un service de propreté urbaine.

De ce fait, à partir d'une grille commune et des relevés effectués dans chaque ville adhérente, l'AVPU peut analyser, valider les résultats des grilles de mesures et établir des statistiques en rendant compte auprès de chaque ville.

L'ensemble de la démarche proposée par l'AVPU correspond donc à la volonté municipale de posséder un outil de suivi quantitatif et mesurable de la propreté de la ville d'Angoulême.

Le fonctionnement de l'AVPU est financé par l'adhésion des villes et les statuts prévoient que les frais d'adhésion sont liés au nombre d'habitants : l'adhésion pour une ville de 20 001 à 50 000 habitants serait de **900 euros**.

Je vous propose d'approuver l'adhésion de la Ville d'Angoulême à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et d'autoriser le versement de la cotisation pour l'année 2016.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'adhésion de la Ville d'Angoulême à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) et le versement de la cotisation pour l'année 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte lié à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

Le Maire,

l'Adjoint



**Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques**

